



BPREA Maraîchage BIO

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

**NOUVEAU
PERMIS BE**



CONTENU



VOIES DE FORMATION

- **Apprentissage sur 2 ans**
- **Formation continue en 1 an pour adultes**
- **Formation Ouverte A Distance**
(voir fiche formation FOAD BPREA)

Individualisation des parcours : possibilité de valider un ou plusieurs blocs, selon les parcours antérieurs



OBJECTIFS VISÉS

- Donner la capacité professionnelle requise pour bénéficier des **aides à l'installation**
- Valider une formation qui permet d'acquérir des compétences dans les domaines techniques, économiques et de gestion d'une exploitation
- Avoir des connaissances adaptées à la conduite et à la gestion d'une exploitation de maraîchage

POURSUITE D'ÉTUDE / EMPLOIS VISÉS



Poursuite étude : Couveuse maraîchère



Emploi : Salarié d'exploitation agricole,
S'installer en qualité de chef d'exploitation agricole

- C1 Se situer en tant que professionnel
- C2 Piloter le système de production
- C3 Conduire le processus de production dans l'agroécosystème : **Conduite d'un atelier de production maraîchère**
- C4 Assurer la gestion technicoéconomique, financière et administrative de l'entreprise
- C5 Valoriser les produits ou services de l'entreprise
- **UCARE** (1 choix par UCARE) :
 - ✓ Ucare 1 : Transformation Laitière, Apiculture, Animation dans l'entreprise agricole, Production de plantes aromatiques médicinales et à parfums
 - ✓ Ucare 2 : Permaculture, Agroéquipement, Traction animale, Réaliser une estive, Production de semences potagères, Éduquer un jeune cheval, Chien de troupeau
- **Passage du permis BE** (remorque de > 750 kg) (inclus dans la formation)
- **Pratique en entreprise** en cohérence avec les exigences du référentiel

L'obtention du diplôme donne droit à la délivrance du certificat CERTIPHYTO

ÉVALUATION DE LA FORMATION

En CAPACITÉS (écrits, oraux, pratiques)

Navette : GARE ROUTIÈRE ST AFFRIQUE ↔ LA CAZOTTE

Site de la Cazotte : HÉBERGEMENT RESTAURATION

Accès handicapé PMR et référent handicap

CFPPA – CFA INTERPROFESSIONNEL DU SUD AVEYRON

Route de Bournac - 12400 SAINT-AFFRIQUE

05 65 98 10 35

cfppa.st-affrique@educagri.fr

www.la-cazotte.educagri.fr



DURÉE—MODALITÉS D'ALTERNANCE

✓ **Apprentissage 2 ans** : soit 35 h / semaine

36 semaines en présentiel au CFA de septembre à juin

68 semaines en entreprise : dont **10** semaines de congés payés

✓ **Formation continue 1 an** : soit 35 h / semaine

1000 heures en présentiel au CFPPA de septembre à juin

10 semaines de stage pratique en entreprise

APPRENTISSAGE

FORMATION CONTINUE

PUBLIC VISÉ

Personne souhaitant s'installer en élevage ou devenir salarié(e) agricole

PRÉREQUIS POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

✓ Avoir de 16 ans à 29 ans

✓ Plus de 29 ans : pour les personnes reconnues travailleurs handicapés ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise ou inscrites en tant que sportifs de haut niveau

✓ Être titulaire : d'un **CAP** ou d'un **diplôme** ou d'un **Titre** inscrit au RNCP de **même niveau** ou de **niveau supérieur** ou justifier de l'équivalent **d'une année** (consécutive ou non) d'activité professionnelle à temps plein dans le secteur agricole ou de **trois années** (consécutives ou non) à temps plein dans un autre secteur

✓ Avoir 18 ans

✓ Aucune autre condition requise (diplôme ou expérience professionnelle)

CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise éligible : **Structures Maraîchères**
Un soutien à la recherche d'entreprise est possible

Sous réserve d'un accord de financement

MODALITÉ DE SÉLECTION / RECRUTEMENT

Entretien et test de positionnement avec mise en avant du projet d'installation à court ou moyen terme et/ou de salariat
(le test de positionnement ne conditionne pas l'entrée en formation par la voie de l'apprentissage)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✓ **Couveuse** maraîchère
- ✓ **Structures maraîchères** du sud Aveyron

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Formateurs spécialisés / intervenants professionnels
- ✓ Travaux pratiques sur l'espace test de la couveuse maraîchère et/ou chez des professionnels installés dans le sud Aveyron et chez les maîtres d'apprentissage ou de stage

RÉMUNÉRATION / AIDES AUX EMPLOYEURS

- ✓ **Apprentissage** : statut de salarié(e), rémunération en fonction de l'âge (% du SMIC). L'employeur peut bénéficier **d'aides financières**, documents à télécharger sur notre site : www.la-cazotte.educagri.fr
- ✓ **Formation continue** : rémunération suivant la législation en vigueur et la situation antérieure

FINANCEMENT DES FRAIS PÉDAGOGIQUES

Apprentissage : prise en charge par l'OPCO de l'entreprise

Formation continue :

- ✓ Demandeurs d'emploi : Conseil Régional (dans la limite des places disponibles)
- ✓ Salarié(e) d'entreprises : CPF de transition (demande à faire auprès de l'entreprise)
- ✓ Autres : Autofinancement sur devis / CPF nous contacter

INDICATEURS DE RÉSULTATS 2022-2023

Taux : ❖ réussite 90 % ❖ satisfaction 100% ❖ insertion 85%